

VOICI LA LISTE DU MATÉRIEL SCOLAIRE DONT VOTRE ENFANT AURA BESOIN POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Une facture pour le matériel périssable et les cahiers d'exercices vous sera transmise à la mi-septembre VIA l'application

 **Veuillez conserver précieusement cette liste de fournitures scolaires, car aucune autre liste ne vous sera transmise**

Qté	Matériel scolaire	✓
	Crayons à mine 2HB (renouvelable au besoin)	
1	Boîte de crayons de couleur en bois de bonne qualité (24 crayons minimum)	
1	Boîtes de 16 crayons-feutres, pointe large	
1	Taille-crayon de bonne qualité avec réservoir	
1	Stylo à bille	
2	Surligneurs de couleurs différentes	
2	Crayons effaçables à sec à pointe fine pour tableau blanc	
1	Gomme à effacer blanche (renouvelable au besoin)	
1	Règle de 15 cm, rigide (métrique)	
1	Règle de 30 cm, rigide (métrique)	
1	Gros bâton de colle blanche 40 gr.	
1	Paire de ciseaux de qualité	
1	Étui à crayons	
10	Pochettes protectrices transparentes, fermées sur 3 côtés (3 trous), ouverture vers le haut (<i>à placer dans le cartable</i>)	
4	Cahiers lignés (40 pages)	
8	Duo-tang avec attaches parisiennes	
1	Cartable à anneaux de 1 pouce, couverture rigide	
1	Cartable à anneaux de 1½ pouce, couverture rigide	
ANGLAIS		
	Aucun matériel demandé parce que l'enseignante a gardé le cartable de votre enfant pour le réutiliser en septembre	
MUSIQUE		
1	Cartable à anneaux de 1 pouce ou 1½ pouce, couverture rigide	
ÉDUCATION PHYSIQUE		
1	Sac en tissu avec ganse pour l'accrocher, identifié au nom de l'enfant	
1	Pantalon de sports	
1	Chandail à manches courtes	
1	Paire de bas de rechange	
1	Paire d'espadrilles (<i>Il est fortement recommandé de fournir des espadrilles avec une semelle non marquante ou une semelle pâle</i>)	

 Notes importantes

- Certains items pourraient être à renouveler au besoin durant l'année scolaire;
- Avant de procéder aux achats du matériel, il serait bon de faire l'inventaire de ce que l'élève a déjà en main;
- TOUT le matériel de votre enfant doit être bien identifié (prénom et nom de famille).

À la suite du projet de loi n° 12 : Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées, l'école ne peut exiger l'achat de casque d'écoute. Toutefois, par mesure d'hygiène, si vous désirez acheter ce matériel à votre enfant, c'est libre à vous. Nous vous demandons de bien l'identifier.